A Rosières (Ardèche), les élus et habitants ne décolèrent pas. Le plan d'eau de la Tourasse, créé par un seuil présent depuis quatre siècles sur la Beaume, a été asséché et sa digue percée par le Syndicat de rivière Beaume Drobie. La levée qui avait résisté aux violentes crues cévenoles n'aura pas survécu à la réforme de continuité écologique. Comment en est-on arrivé là? L'objectif principal avancé est la préservation de l'apron du Rhône, espèce gravement menacée d'extinction. Problème: les données dont on dispose sur l'apron démontrent difficilement que les ouvrages anciens sont responsables de la disparition de ce poisson, qui était encore bien réparti sur 2200 km de cours d'eau au début du XXe siècle. A l'époque, les moulins fragmentaient pourtant les lits depuis des siècles. Ce qui incite à chercher et traiter d'autres causes. Mais détruire un petit seuil, c'est devenu de l'ordre du réflexe pour le gestionnaire et l'administration, malgré les résistances démocratiques à cette furie de l'effacement…

Concernant l'effacement du seuil et du plan d'eau de la ville, les élus de la commune de Rosières font observer les points suivants :

une passe à poissons a été proposée, mais outre son caractère disgracieux et impactant pour le paysage, elle était jugée absurde (prenant tout le débit et n'étant probablement pas fonctionnelle à certains étiages, se comportant on ne sait trop comment face aux crues pouvant atteindre 500 m3/s);
des castors étaient présents sur le site, qui ont dû décamper après la vidange forcée de la retenue, tout comme une mortalité piscicole a été observée malgré la pêche de sauvegarde (ayant montré au passage le peuplement piscicole du plan d'eau);
cette opération est perçue comme le saccage d'un patrimoine très apprécié de la ville, ne laissant plus qu'un filet d'eau à l'étiage;
la Beaume et la plupart des affluents sont en bon état écologique et chimique DCE, avec présence de nombreuses espèces d'intérêt (apron du Rhône, loutre, écrevisse à pied blanc, etc.), ce qui ne paraît pas justifier des mesures coercitives sur les ouvrages, en l'occurrence celui de Rosières ;
aucun objectif clair n'est apporté (à part une franchissabilité « de principe »), aucun résultat n'est garanti.

C'est le lot commun de la continuité écologique en France, qui sème son cortège de désolation et de destruction, mais aussi désormais de colère (voir notre article de la veille). Comment en est-on arrivé là à Rosières? Le motif se nomme l'apron du Rhône. Mais les seuils anciens, comme celui de la Tourasse, sont-ils responsables de la disparition progressive de ce poisson d'une grosse quinzaine de centimètres à l'âge adulte? Il y a de fortes raisons d'en douter.

Sud Ardèche : le plan d'eau de Rosières asséché pour sauver un petit poisson

Par **Pierre-Jean Pluvy**, France Bleu Drôme-Ardèche
Lundi 12 septembre 2016 à 17:28



Le plan d'eau de Rosières, à gauche, il y a une semaine ; à droite, aujourd'hui. - Radio France - Pierre-Jean Pluvy / Syndicat de rivière de Beaume Drobie

Source France Bleue, droits réservés

L'apron, une espèce plutôt sédentaire et résistante

L'apron du Rhône (Zingel asper) est un poisson de fond (benthique), de la famille des Percidés. Il est endémique du bassin du Rhône, appelé en Ardèche et Provence anadelo, ane, asse, varlet ou raste, mais aussi nommé roi du Doubs dans le Jura franco-suisse.

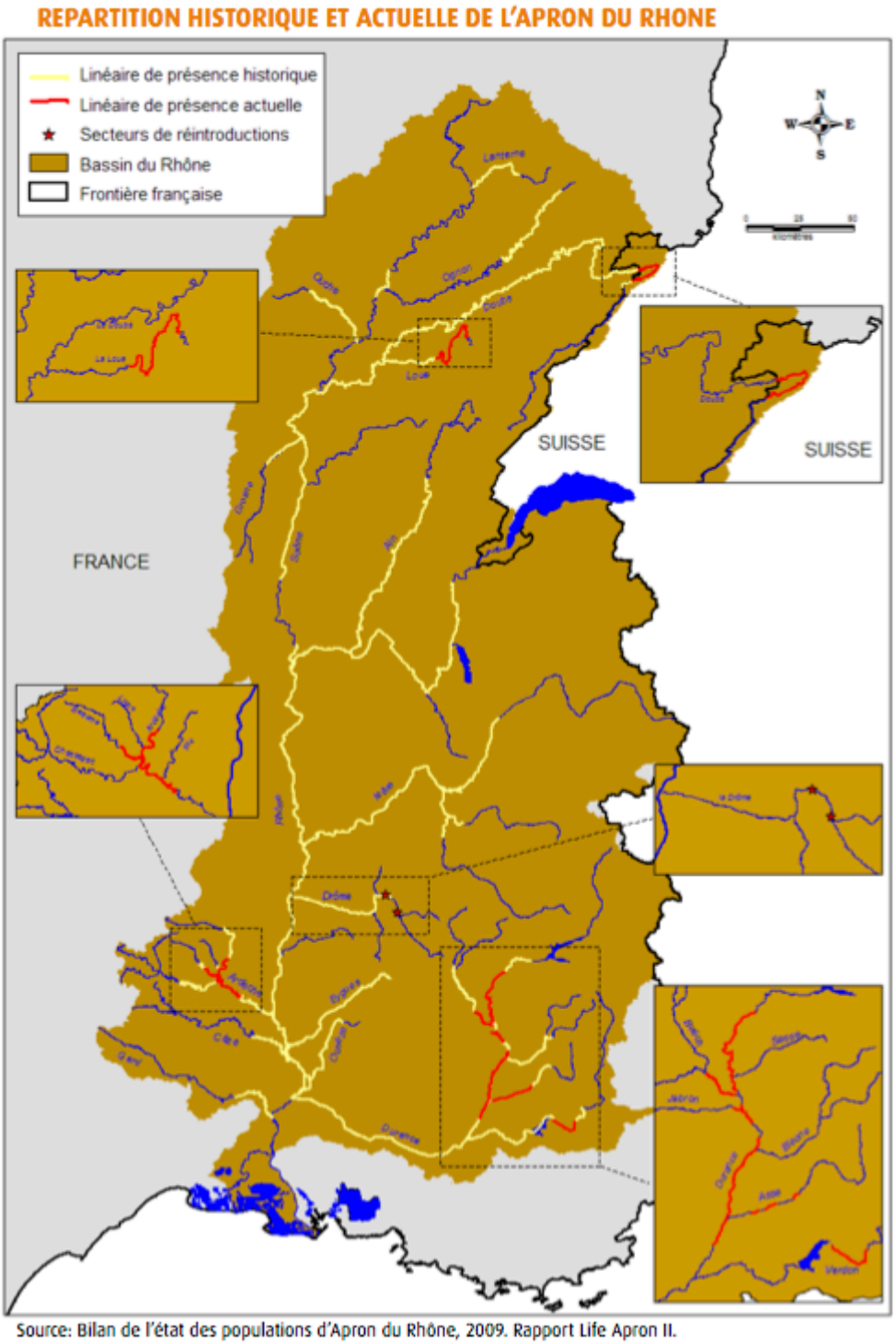
L'apron est aujourd'hui considéré comme une espèce gravement menacée d'extinction, à ce titre en stricte protection Convention de Berne 1979 et directive Habitats-Faune-Flore 1992. Encore présent sur 2200 km de cours d'eau au début du XXème siècle, il n'est plus documenté en 1980 que sur 380km et aujourd'hui sur environ 240 km de cours d'eau.

L'apron est assez tolérant en variation de température, courant, pH, conductivité et substrat, fréquentant les plats, les profonds et les chenaux lentiques (donc compatible avec la vie en retenue ou bief, mais la reproduction demande accès à des radiers peu colmatés). Il est assez peu polluosensible, même s'il devient plus rare dans les zones aval des grandes villes. L'apron n'est pas un migrateur, l'essentiel de la mobilité se faisant entre 50-250 m, quelques déplacement à 500-1000 m. La génétique des populations suggère la possibilité de déplacements

de plusieurs kilomètres à dizaines de kilomètres dans l'histoire de vie de l'espèce. L'apron peut se reproduire en captivité.

Présent sur tout le bassin au début du XXe siècle, quand les seuils étaient là depuis longtemps

La synthèse du Plan national d'actions en faveur de l'apron du Rhône 2012-2016 a publié cette carte de répartition, où l'on voit les zones anciennes (en jaune) et actuelles (en rouge). L'apron vit généralement en dessous de 450 m d'altitude.



Source: Bilan de l'état des populations d'Apron du Rhône, 2009. Rapport Life Apron II.

Il existe une contradiction manifeste entre cette carte, les analyses de capacités de franchissement de l'apron et la fragmentation historique des bassins.

En effet, cette carte nous dit de manière assez claire que l'apron du Rhône n'a nullement été menacé dans sa survie et son expansion par les ouvrages de petite hydraulique, qui fragmentent depuis plus de dix siècles les rivières du bassin

rhodanien (comme le font aussi des chutes naturelles dans les vallées encaissées des affluents du Rhône). Or, quand on lit les analyses « théoriques » de la franchissabilité (Guide de gestion pour la conservation de l'apron du Rhône 2001, protocole ICE Onema), l'apron ne serait capable d'aucun saut et d'une vitesse de pointe de 1 m/s sur de courtes distances seulement. Ce sont au demeurant ces médiocres qualités de sauteur et de nageur qui expliquent la nécessité de passes à poissons complexes (beaucoup de zones de repos et de rugosités) et coûteuses (très faible pente).

Mais dans ce cas, comment expliquer la survie de l'apron sur son aire de répartition jusqu'au XXe siècle? Prenons le cas du bassin de l'Ardèche où la population subsiste même aujourd'hui. Les seuils anciens y ont rarement des vannes de chasse en raison de la forte activité sédimentaire transportant galets et blocs, engravant rapidement les retenues. Ces ouvrages auraient dû représenter des obstacles totalement infranchissables en montaison (comme les chutes naturelles), et les violentes crues des rivières cévenoles auraient dû de longue date chasser l'apron (épisodes exceptionnels éliminant une population locale sans possibilité de recolonisation). On devait d'ailleurs repérer des goulots d'étranglement dans les arbres phylogénétiques. Or ce ne fut pas le cas, jusqu'à voici un siècle.

Il y a donc quelque chose qui cloche, soit dans les données de peuplements (pourtant faites à partir d'inventaires de pêche, de témoignages historiques, d'analyses génétiques), soit dans l'approche théorique du comportement migratoire ou des stratégies de dispersion de l'apron.

D'autres facteurs que les petits ouvrages sont à considérer

En revanche, quatre facteurs ont augmenté ou sont apparus au cours du XXe siècle, sans rapport avec les petits ouvrages anciens et leurs béals (comme on nomme les biefs dans le sud):

les extractions de granulats ont pu prendre une dimension quasi-industrielle, aboutissant au pavage de certains tronçons (sur le Chassezac par exemple) et à la dégradation d'habitats;
la grande hydraulique a fortement fragmenté le Rhône et la plupart de ses affluents, par des ouvrages totalement infranchissables et sans commune mesure avec les anciens seuils, ainsi que parfois des débits d'éclusée modifiant le régime hydrologique et la morphologie;
la pollution s'est généralisée, en particulier la pollution estivale quand les rivières ont des débits faibles (quoique profitant à cette saison des lâchers des grands

barrages) et leurs rives une surpopulation de touristes (phénomène de deuxième partie du XXe siècle);
les prélèvements quantitatifs en eau ont fortement augmenté (y compris en lien avec le tourisme), ce qui peut être problématique dans des secteurs karstiques à étiage faible voire assec.
Ajoutons que les connaissances scientifiques sur l'apron (comme sur beaucoup d'espèces) restent assez rares et préliminaires. En science, il ne faut jamais préjuger de ce que les découvertes à venir apporteront à notre compréhension.

Conclusion: construire des alternatives sans opposer patrimoine et écologie

Protéger une espèce menacée d'extinction comme l'apron du Rhône, tout le monde y est (ou devrait y être) favorable. Le faire en détruisant le patrimoine et le paysage des communes, sans rapport de causalité claire entre leurs petits ouvrages hydrauliques et la raréfaction du poisson, cela ne passe pas.

Il faut donc réfléchir à des alternatives : dispositifs de contournement ou de franchissement qui respectent la qualité des sites ; priorité au soutien d'une lame d'eau à l'étiage par les seuils et digues (cette saison n'étant pas forcément très pénalisante au plan reproductif pour l'apron) ; stratégies de repeuplement vu que la reproduction artificielle a été maîtrisée (au MHN de Besançon) et testée (Drôme), avec déversement dans les tronçons présentant assez de méso-habitats connectés.

Pour aller plus loin

Outre les liens donnés dans le texte, Jacques Labonne a consacré une thèse doctorale à l'apron. Il est à noter que si ce travail souligne l'importance de la connectivité vers des « patch » présentant des alternances d'habitats plats-profonds-radiers en nombre suffisant, il cite principalement à propos de la déconnexion « *l'aménagement du Rhône, débuté dans les années 1930, terminé en 1986*« . Ce qui appuie plutôt l'hypothèse d'une responsabilité des grands aménagements hydrauliques. La thèse contient aussi d'intéressantes réflexions sur la biologie de la conservation.

A lire aussi concernant l'Ardèche

En défense du seuil des brasseries de Ruoms